

Proximité Select Mars 2023

Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et bénéficiant d'une protection du capital à l'échéance²

Communication à caractère promotionnel



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « Actions »

Durée d'investissement conseillée : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Éligibilité : Comptes titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation

Période de commercialisation : Du 20/01/2023 au 29/03/2023. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

Code ISIN : FR001400F570

Le produit est émis par Credit Suisse AG¹, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

¹Notations de l'Émetteur : Standard & Poor's A-, Moody's A3, Fitch BBB+ au 06/01/2023. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

²La protection du capital à l'échéance s'entend hors frais applicables au cadre d'investissement, ni prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur.

Objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

« Proximité Select Mars 2023 » est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur), et proposant aux investisseurs de s'adosser à la performance de l'action la moins performante parmi les actions suivantes : Crédit Agricole et BNP Paribas (dividendes non réinvestis). Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de la moins performante de ces Actions.

Du trimestre 6 à 23, en date d'observation trimestrielle, si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial¹, le Capital² sera remboursé par anticipation avec un gain de 1,55% par trimestre écoulé².

À l'échéance des 24 trimestres (6 ans), en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement automatique anticipé, en acceptant de limiter leurs gains à 1,55% par trimestre écoulé² et en conservant leur placement pendant 6 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur), les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du Capital Initial².

Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du Capital² activable automatiquement du trimestre 6 à 23, si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial¹, à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 1,55% par trimestre écoulé² en cas de remboursement automatique anticipé ou si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence Initial¹ en date d'observation finale.
- Un remboursement du capital à l'échéance dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 6 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « Capital » et « Capital Initial » désignent la valeur nominale de « Proximité Select Mars 2023 », soit 1 000 euros, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 29/03/2023 et une détention jusqu'à la date d'échéance (09/04/2029). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

Le rendement réel du produit peut également être impacté de manière négative par l'inflation.

¹ Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

² Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Select Mars 2023. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 6 à 23, le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial¹, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation².
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence Initial¹, en date d'observation finale, l'investisseur reçoit un gain de 1,55% par trimestre écoulé².
- À l'échéance des 6 ans, en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé et dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 6 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur), l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial².

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 29/03/2023 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 à 24 trimestres en fonction de l'évolution de l'Action la moins performante.
- L'investisseur est exposé aux actions Crédit Agricole et BNP Paribas et ne bénéficie pas des dividendes détachés par ces Actions.
- Le gain trimestriel étant plafonné à 1,55% par trimestre écoulé², l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse des actions sous-jacentes du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

¹ Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

² Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Select Mars 2023. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme du produit

Détermination du Niveau de Référence Initial

Le Niveau de Référence Initial correspond aux cours de clôture des Actions Crédit Agricole et BNP Paribas observés le 29/03/2023.

Mécanisme de remboursement anticipé

- Du trimestre 6 à 23, en date d'observation, si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial + un gain de 1,55% par trimestre écoulé¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,93%²

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date d'observation finale (le 29/03/2029), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé :

- **Cas favorable** : Si le cours de l'Action la moins performante est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial¹ + un gain de 1,55% par trimestre écoulé¹, soit un gain total de 37,20%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,33%²

- **Cas défavorable** : Sinon, si le cours de l'Action la moins performante est strictement inférieur à 80% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%²

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Select Mars 2023. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

² Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux

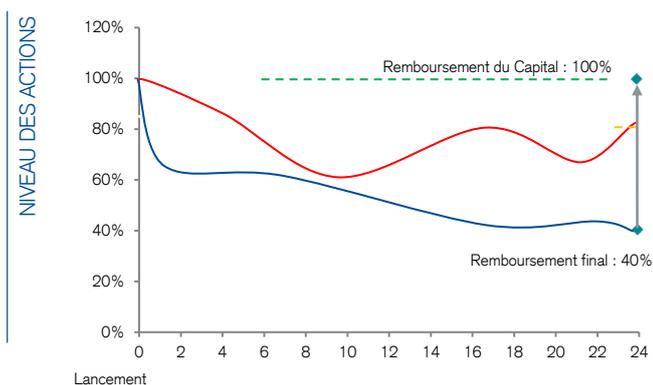
Illustrations du mécanisme de remboursement

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs des actions sous-jacentes et du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale.

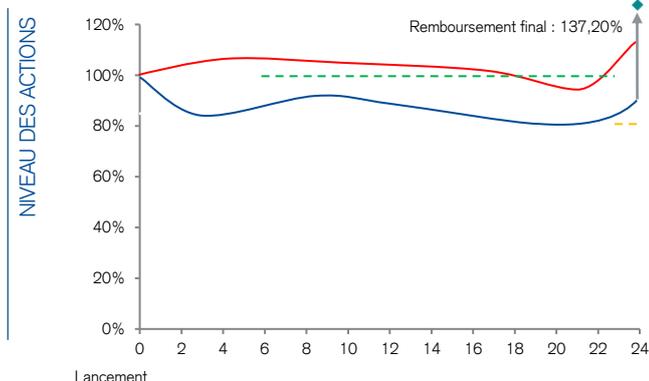
- Niveau des actions Crédit Agricole et BNP Paribas (dividendes non réinvestis)
- Valeur de remboursement du Capital
- - - Seuil de remboursement automatique anticipé (100% du Niveau de Référence Initial)
- - - Seuil de versement du gain à l'échéance (80% du Niveau de Référence Initial)

Scénario défavorable : Forte baisse du cours de l'Action la moins performante à l'échéance



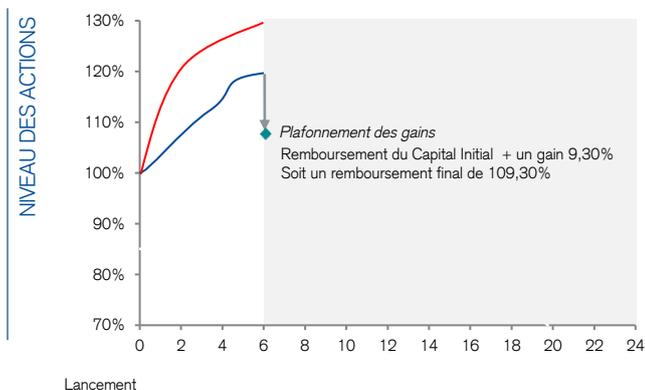
- Du trimestre 6 à 23, en date d'observation, le cours de l'Action la moins performante est toujours strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial³. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue du trimestre 24, en date d'observation finale, le cours de l'Action la moins performante est en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial (-60%). L'investisseur reçoit alors le Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de -1,00%², contre un Taux de Rendement Annuel net de -14,94%² pour un investissement direct dans l'Action la moins performante (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

Scénario médian : Marché haussier à long terme



- Du trimestre 6 à 23, en date d'observation, le cours de l'Action la moins performante est toujours strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial³. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue du trimestre 24, en date d'observation finale, le cours de l'Action la moins performante n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-10%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial¹, plus un gain de 1,55% par trimestre écoulé, soit 137,20% du Capital Initial¹
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,33%², contre un Taux de Rendement Annuel net de -2,71%² pour un investissement direct dans l'Action la moins performante (hors dividendes), du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : Marché haussier à moyen terme



- À l'issue du trimestre 6, en date d'observation, le cours de l'Action la moins performante est supérieur à son Niveau de Référence Initial (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son Capital Initial plus un gain de 1,55% par trimestre écoulé, soit 109,30% du Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,93%², contre un Taux de Rendement Annuel net de 11,54%² pour un investissement direct dans l'Action (hors dividendes), du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Source : Crédit Suisse

¹ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Select Mars 2023. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action la moins performante, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

² Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux

³ Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

Présentation des sous-jacents

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Zoom sur l'action Crédit Agricole (dividendes non réinvestis) – ACA FP Equity

Crédit Agricole S.A. est une holding. Via ses filiales, elle offre des services bancaires et d'assurance et conçoit et gère des produits financiers spécialisés. Elle offre aussi des services tels que gestion et titres, assurance, crédit à la consommation, banque privée, crédit-bail et affacturage.

Source : Bloomberg au 06/01/2023

Pour plus d'information sur Crédit Agricole, merci de consulter la page dédiée : <https://www.credit-agricole.com/finance>

Le cours de l'action Crédit Agricole est accessible sur le site d'Euronext : <https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000045072-XPAP>



Source : Bloomberg du 06/01/2017 au 06/01/2023

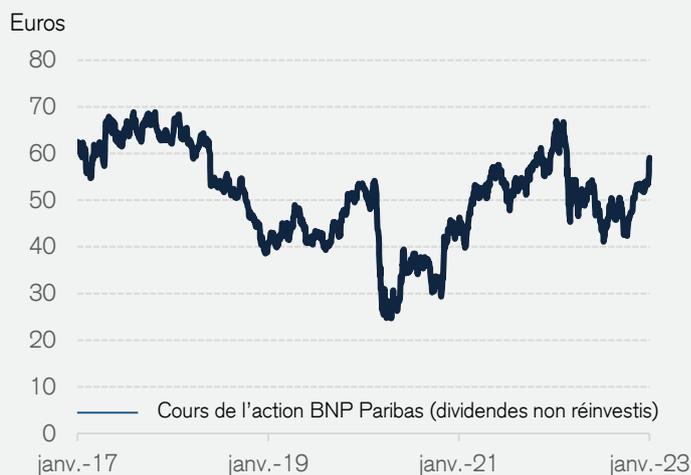
Zoom sur l'action BNP Paribas (dividendes non réinvestis) – BNP FP Equity

BNP Paribas SA collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents.

Source : Bloomberg au 06/01/2023

Pour plus d'information sur BNP Paribas, merci de consulter la page dédiée : <https://invest.bnpparibas/>

Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site d'Euronext : <https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000131104-XPAP>



Source : Bloomberg du 06/01/2017 au 06/01/2023

Caractéristiques principales & Facteurs de risques

Caractéristiques Principales

Type : Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur).

Émetteur : Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P : A-, Moody's : A3, Fitch : BBB+ au 06/01/2023). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Montant d'émission : 30 000 000 EUR (La taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'Émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).

Code ISIN : FR001400F570

Offre au public : Oui, en France

Agent de calcul : Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts

Droit applicable : Droit français

Règlement/Livraison : Euroclear France

Éligibilité : Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Devise/Valeur Nominale : Euro / 1 000 EUR

Cotation : Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Période de commercialisation :

Du 20/01/2023 au 29/03/2023. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

Périodicité de valorisation : Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Crédit Suisse International ou à une autre entité du groupe Crédit Suisse.

Sous-jacent : Les actions Crédit Agricole (ACA FP Equity) et BNP Paribas (BNP FP Equity) - dividendes non réinvestis

Commission de souscription/rachat : Néant

Commission de distribution : Crédit Suisse Bank (Europe) SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,40% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement distribués par ces distributeurs.

Date d'émission : 20/01/2023

Date d'observation initiale / Niveau de Référence Initial : 29/03/2023 / Cours de clôture des Actions sous-jacentes à la Date d'observation initiale.

Date d'observation finale : 29/03/2029

Date d'échéance : 09/04/2029

Dates d'observation : Le 29 des mois de mars, juin, septembre et décembre, du 29/09/2024 (inclus) au 29/03/2029 (inclus) ou le premier jour ouvré suivant si ce dernier n'est pas un jour ouvré.

Date de remboursement anticipé : 5 jours ouvrés suivant la date d'observation concernée.

Facteurs de risques

Crédit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. **Veillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.**

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : Le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Crédit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Action sous-jacente : La performance de l'Action sous-jacente dépend de facteurs macroéconomiques, tels que les taux d'intérêts et les niveaux de prix sur les marchés de capitaux, les évolutions des taux de change, des facteurs politiques, ainsi que des facteurs spécifiques aux entreprises, comme la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'action actionnariat et la politique en matière de distributions. L'Émetteur de l'Action sous-jacente peut également prendre des mesures concernant celle-ci sans égard aux intérêts des titulaires du produit. Chacun de ces facteurs et mesures nuisant à la performance de l'Action sous-jacente peut avoir une incidence défavorable sur la valeur et le rendement du produit.

Exposition à l'actif sous-jacent présentant la plus mauvaise performance : Les investisseurs seront exposés à la performance de l'actif sous-jacent qui affiche la plus mauvaise performance. Cela signifie que, quelle que soit la performance des autres actifs sous-jacents, si un actif sous-jacent ne parvient pas à atteindre le seuil ou la barrière spécifié(e), les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement ou ne pas recevoir des gains attendus.

Informations Importantes / Avertissement

Le produit « Proximité Select Mars 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du [19 janvier 2023](#) et rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 10 juin 2022, et complété par des suppléments en date du [9 août 2022](#), du [17 novembre 2022](#) et du [2 décembre 2022](#), ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#) approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 29 juillet 2022. Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Proximité Select Mars 2023 ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fx/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Emission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Crédit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr/> pour la Note relative aux valeurs mobilières et les Conditions définitives; et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Proximité Select Mars 2023 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr/>.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Central Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comisión Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la vente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.



10 Rue de la Pompe
75016 PARIS
Tel : 01 84 25 55 50



©2023, Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris
86, Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

